



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



**Pays :** SENEGAL

**NOM DU PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE DES ZONES AGRICOLES  
PROJET :** (PCZA) DU NORD ET DU CENTRE

**Titre de la mission :** Contrôle et supervision des travaux d'aménagement et de bitumage de routes dans le cadre du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du Nord et du Centre

**N° de référence :** SN-AGEROUTE-271998-CS-QCBS

### **AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET**

1. La République du Sénégal a sollicité un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 185 millions en vue de financer le coût du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du nord et du centre et se propose d'utiliser une partie les fonds de ce crédit pour financer les services de consultances comprenant le contrôle et la supervision des travaux des lots :

#### **Mission 1 :**

- Lot 1A : Aménagement et bitumage de la route Mbirkilane-Mabo-Sinthiou Wanar-Touba Saloum et bretelle Mbirkilane-Djamal (48 km)
- Lot 2A : Aménagement et bitumage de la route Kahone-Guinguinéo-Mboss-Gnibi (53 km)

#### **Mission 2 :**

- Lot 3A : Aménagement et bitumage de la route Frontière Gambie-Maka Gouye-Sali-Koungheul et Koungheul-Touba Ali Mbinde (45 km)
- Lot 4A : Aménagement et bitumage de la route Touba Ali Mbinde-Lour-Ribo escale-Payar (54km)

#### **Mission 3 :**

- Lot 1B : Aménagement et bitumage de la route Payar-Touba Vélingara (56 km)
- Lot 2B : Aménagement et bitumage de la route Touba Vélingara-Vélingara Ferlo-Loumbel Lana-CFN3 (44 km)

#### Mission 4 :

- Lot 3B : (i) Réhabilitation de la route Mboro-Diogo (23 km) ; (ii) Aménagement et bitumage de la route Tivaouane-Pambal-Darou Alpha (20 km) ;
- Lot 4B : Aménagement et bitumage de la route Dahra-Mbeuleukhé y compris la bretelle de Yang Yang (43 km).

2. Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié dans le journal « L'AS » du 02 février 2022.

3. Les services comprennent :

- le contrôle et la supervision des travaux
- la vérification et la réception des parties d'ouvrages et de travaux ;
- l'établissement des quantités de travaux exécutés;
- l'analyse et la validation des dossiers d'exécution ;
- la rédaction des rapports périodiques ;
- le contrôle et la supervision de la mise en œuvre des mesures prévues au titre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale ; et
- l'assistance à l'Agence dans l'exécution du projet.

4. Les Termes de Reference (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence  
Tel (221) 33 869 07 51 - Fax : (221) 33 864 63 50

Soit par email à : [mlye@ageroute.sn](mailto:mlye@ageroute.sn) ; [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn)

5. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes du Sénégal (AGEROUTE) invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations :

- qualification générale dans le domaine (activités principales, nombre d'années d'existence et nombre de personnel permanent depuis 5 ans du bureau) ;
- expérience pour des missions similaires (fournir les attestations justifiant la réalisation des missions);
- capacités techniques et de gestion de la firme ;
- moyens logistiques disponibles ;
- références de clients et de toute autre information jugée pertinente.
- organisation technique et managériale ;
- qualification du personnel technique et managérial de la firme dans le domaine;
- toute autre information jugée pertinente.

6. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association

est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.

7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
8. Un consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC). Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (**juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**) « Règlements de Passation des marchés » ;
9. Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse: Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE Sénégal, Rue F angle rue David DIOP- Fann Résidence  
Tel (221) 33 869 07 51  
Fax : (221) 33 864 63 50  
Email : [mdour@ageroute.sn](mailto:mdour@ageroute.sn) ; [emingou@ageroute.sn](mailto:emingou@ageroute.sn) ; [mlye@ageroute.sn](mailto:mlye@ageroute.sn)  
Les heures de bureaux sont de 8 heures à 16 heures GMT.
10. Les manifestations d'intérêt, écrites en langue française, sont reçues sous plis fermés à l'adresse ci-dessus au plus tard le **08 Mars 2022 à 10h 30 précises** (heure locale).

**Les dossiers transmis sous format électronique seront acceptés pour la Manifestation d'Intérêt.**

L'enveloppe présentant la Candidature devra porter expressément la mention :

**« Manifestation d'intérêt pour le Contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement et de bitumage de route dans le cadre du projet d'amélioration de la connectivité des zones agricoles (PCZA) du Nord et du Centre »**

Le Directeur Général  
**Ibrahima NDIAYE**